

UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement

MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU SECTEUR BANCAIRE

LE MINISTRE

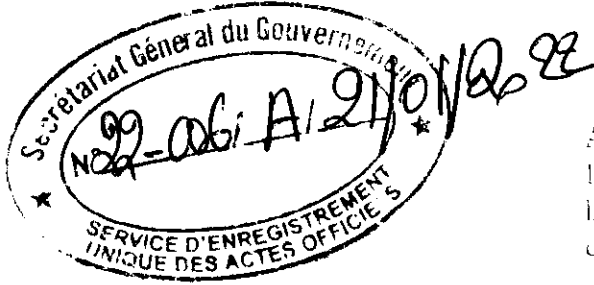
جمهورية القمر المتحدة

تعاون - تنمية

وزارة المالية والميزانية والقطاع
المصرفي

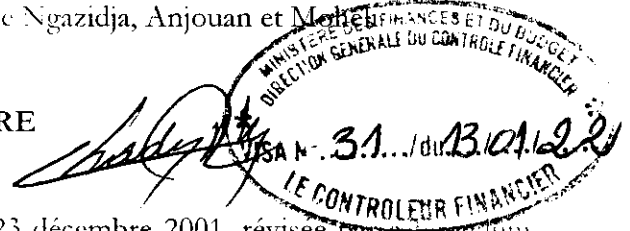
كتب الوزير

Moroni le, 10/01/2022



ARRETE N° 22-006 /MFBSB/CAB
Portant ouverture à titre exceptionnel d'une
ligne budgétaire au bénéfice des communes
de Ngazidja, Anjouan et Mohéli

LE MINISTRE



- VU La Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par référendum en date du 30 juillet 2018 ;
- VU Le Décret n° 21-146/PR du 31 Décembre 2021, portant promulgation de la loi n°21-025/AU du 28 décembre 2021, portant loi des finances 2022 ;
- VU Le Décret n° 11-078/PR du 30 Mai 2011, portant réorganisation générale et mission des services des Ministères de l'Union des Comores, modifiés par les Décrets n°11-139/PR du 12 juillet 2011 ;
- VU Le Décret n°21-081/PR du 26 Août 2021, relatif à la composition du Gouvernement et aux Secrétaire d'Etat de l'Union des Comores ;
- VU Les nécessités de service ;

ARRETE

Article 1^{er} : A titre exceptionnel et compte tenu de nécessité de service, il est ouvert les crédits de la rubrique, code Min : 13 – Service – 1309, 1310, 1311 – Nature : 641 (Transfert courant aux autres administrations publiques) sont ouverts au profit des Directions Régionales des Collectivités Décentralisées des Gouvernorats de Ngazidja, d'Anjouan et de Mohéli pour toute l'année 2022 en cours.

Article 2 : Le Secrétaire Général, la Directrice Générale du Budget et la Directrice Générale du Contrôle Financier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté

KAMALIDINI SOUEF